

HOCEPIED Martial Joseph, Tisserand

Fils de **HOCEPIED** Paul Joseph (°1857), filiation certaine, et de **HOLLEMAERT** Marie Pauline (°1860), filiation certaine.
Premier enfant de Paul et Marie.

A sa naissance, ses père et mère étaient âgés de 25 ans et 22 ans.

Né le (ce) 08/05/1882 à Neuville-en-Ferrain (59), Hameau de la vieille Motte¹.

Décédé le 07/11/1916 à Ablaincourt (80)² à l'âge de 34 ans.

Marié le 27/09/1913 à l'âge de 31 ans, avec **VERQUIN** Hortense Elise³

¹ Source : , Mairie de Neuville en Ferrain.

² Note : Tué par une balle ennemie

Source : , Transcription acte de décès.

³ Source : , Acte de naissance.

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

HOCEPIED

Nom.....

Prénoms *Martial Joseph*

Grade *Soldat*

Corps *278^e Régiment d'Infanterie*

N° *14014* au Corps. — Cl. *1062*

Matricule. *3523* au Recrutement *Lille*

Mort pour la France le *7 novembre 1916*

à *Ablaincourt (Somme)*

Genre de mort *Tués à l'ennemi*

Né le *8 mai 1882*

à *Neuville en Ferrain* Département *Nord*

Arr^e municipal (p^r Paris et Lyon),
à défaut rue et N°.

Cette partie
n'est pas à remplir
par le Corps.

Jugement rendu le.....

par le Tribunal de.....

acte ou jugement transcrit le *18 mai 1919*

à *Neuville en Ferrain*

N° du registre d'état civil *(Nord)*

534-708-1021. [26434.]

N^o 72
Naissance

Martha Joseph
Hoceyrie

Enfant légitime
Le vingt sept septembre

neuf cent treize. Martin
Joseph Hochried a cont

ingriage avec Hortense Gluck
Berquin.

Dont j'en tiens laite faite
pour officier de l'état civil, le

Ch. Finkley

Decede

le 7 Novembre 1916

W. ABLEIN COURT
Dormer.

Tremont & Newell

8 March 1919
Box 28

7/20/88

Hay m
a Deer head

Nouvill. en
de Ville, D

Houseman, Don

de Botte, lequel

De Marie P.

Commune

de Martias

en présence de
de Modeste.

Tous Deux Bon

Comparaison
faite.

J Hasprie



Nom : *Hocequied*

Prénoms : *Martial Joseph* **Surnom :**

Numéro matricule du recrutement : *3533*

Classe de mobilisation : *1902*

ÉTAT CIVIL.

Né le *8 Mai 1883* à *Neuville en Ferrain* canton *de Bourcain Nord Est* département *du Nord* résident à *Neuville en Ferrain* canton *de Bourcain Nord Est* département *du Nord* profession *d'ouvrier*

Fils de *Paul Joseph* et de *Marie Rayline Hollemmaert* domiciliés à *Neuville en Ferrain* canton *de Bourcain Nord Est* département *du Nord*

N° *338* de tirage dans le canton *de Bourcain Nord Est*

SIGNALEMENT.

Cheveux *et* *noirs châtains*
yeux *bleus* front *sourcil*
nez *et* *bouche moyen*
menton *comp* visage *lisse*

Taille : *1 m. 89* cent. Taille rectifiée : *1 m.* cent.

MARQUES PARTICULIÈRES : *fièvre*

Degré d'instruction : générale (1) *3* militaire (2) *exercé*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)

Propre au Service

Compris dans la *A* partie de la liste du recrutement cantonal (*1* portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Fils d'un père étranger né en Belgique obligations de service à la date 1902 à laquelle appartient par son âge.
Arrivé au corps le 8 octobre 1905.

Immatriculé sous le N° 8922
Envoyé dans la disponibilité le 18 septembre 1906
Certificat de Bonne Conduite : "Accordé"

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou résidence.
<i>30-10-13</i>	<i>Roubaix</i>	<i>Lille</i>	<i>R</i>
<i>16</i>	<i>rue du bois</i>		<i>R</i>
<i>29-1-14</i>	<i>Neuville en Ferrain</i>	<i>Lille</i>	
	<i>26 Rue de Bourcain</i>		

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
<i>1-8-06</i>	<i>1-8-06</i>	<i>1-8-06</i>	<i>1-8-06</i>	<i>1-8-06</i>
<i>1906</i>	<i>1906</i>	<i>1906</i>	<i>1906</i>	<i>1906</i>
		<i>10 oct 1915</i>		<i>1915</i>
		<i>1916</i>		<i>1916</i>

Campagnes :

Contre l'Allemagne du 2 Août 1914 et l'Autriche du 7 Novembre 1916.

A accompli une période d'exercices dans l' *43. Reg. d'Infanterie* du *24 Aout* au *20 Septemb. 1908*

A accompli une 2^e période d'exercices dans l' *43e Regt. d'Infanterie* du *30 Mai* au *15 Juin 1912*

Passé dans l'armée territoriale le

Libéré du service militaire le

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajouré*.
Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)

DATES	ETAT DES LIEUX	HISTORIQUE DES FAITS	ETAT
		toujours très active. Sortes: 3 blessés. 5 Novembre Journée relativement calme. L'artillerie et l'aviation ennemie font preuve de moins d'activité. Sortes: Nécant 6 Novembre Notre artillerie exécute des tirs de destruction auxquels l'artillerie ennemie répond énergiquement. Le Chef de Corps ainsi par l'ordre général d'opérations N° 3, en date du 6 Novembre 1916, de la 62^e D.I. que le jour J pour l'attaque que doit exécuter le Régiment entre Ablaincourt et Pressoir est fixé au 7 Novembre, prend les dispositions et donne les ordres nécessaires pour que cette attaque soit exécutée dans les conditions fixées par les ordres d'opérations reçus précédemment et pour que tout le monde soit en place le 7 Novembre à 6h, l'heure H étant fixée à 9h45. Sortes: 7 blessés. 7 Novembre En exécution de l'ordre général d'opérations N° 3 en date du 6 Novembre 1916 du G^{al} G^{al} la 62^e Division d'infanterie	

DATES	ETAT DES LIEUX	HISTORIQUE DES FAITS	ETAT
		l'attaque sur Pressoir et Ablaincourt prévue par les ordres d'opérations N° 1 et 2 est exécutée aujourd'hui 7 Novembre. L'heure H est 9h45 (Neuf heures cinquante cinq.) Cette attaque s'exécute d'après les instructions de détail prévues ci-jointes: 1^o) par l'ordre général d'opérations N° 11 en date du 27 Octobre 1916, du Colonel G^{al} la 12^e Brigade. 2^o) par la note du G^{al} Colonel G^{al} le 27^e en date du 2 Novembre 1916, résumant l'ordre d'opérations N° 11 ci-dessus avec croquis à l'appui. 3^o) par le plan d'engagement établi par chaque chef de Bataillon. 4^o) par la note en date du 7 Novembre 1916 du G^{al} Colonel G^{al} le 27^e au sujet des travaux à exécuter par les Bataillons après l'attaque. 5^o) par le plan de ravitaillement en date du 28 Octobre 1916, du G^{al} Colonel G^{al} le 27^e commandant le Régiment. Le 27^e Régiment d'infanterie commandé par le G^{al} Colonel Steck a pour mission	373

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
	a) de s'établir sur le boyau d'assaut au N.O. de la cote 100 et sur la tranchée 478-4780. b) d'assurer au delà de cette tranchée la liaison entre la 124^e Brigade à gauche (308^e Rég^t d'inf^é) et la 2^e Division à gauche à droite (1^{er} Groupement). Le dispositif d'attaque du Régiment, les différents bords à exécuter et les objectifs à atteindre sont indiqués sur le croquis ci-joint. Le bataillon Cardon (6^e) occupe la droite; le bataillon Bellane (4^e) occupe la gauche; le bataillon de La Roche (1^{er}) est en 2^e ligne. 3 6^es sont en réserve de Rég^t: une du Batⁿ Cardon (22^e), une du Batⁿ de La Roche (19^e), une du Batⁿ Prêt de Costrade du 358^e. Trois sections de la 6^e 12/13 du génie sont à la disposition du Régiment: une au bataillon Bellane, deux au bataillon Cardon pour l'aménagement du terrain conquis. En outre le Chef de Corps dispose des deux pelotons de canon de 37; celui

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
	du 278^e et celui du 338^e. Le 7 Novembre à 6 heures du matin toutes les troupes occupent leur poste de combat d'après le dispositif d'attaque figurant sur les plans d'engagement des Chefs de Bⁿ et C^o de Bⁿ. La préparation d'artillerie s'effectue avec violence soutenue; à l'heure H (9^h55) les 4^e et 6^e bataillons sortent des tranchées sans aucune hésitation dans un élan admirable se portent vers leurs objectifs, protégés par notre artillerie dont les feux de barrage s'allongent méthodiquement au fur et à mesure de notre progression; à ce moment la pluie tombe assez abondamment ce qui rend le terrain glissant et augmente les difficultés de l'opération. Au bataillon Cardon (bataillon de droite) la tranchée de La Sandale 1^{er} objectif est bientôt atteinte; aussitôt les nettoyeurs de tranchées dont le rôle est rendu difficile par suite du grand nombre d'obus se mettent à l'œuvre; le groupe de nettoyeurs, sous le commandement

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
	du 1/10^e Angeletti opère avec tant de rapidité et de précision que les vagues se remettent en marche après avoir marqué seulement un léger temps d'arrêt et atteignent à 10^h15 leur objectif final sans aucune perte, après avoir fait une centaine de prisonniers. au bataillon Leblanc (bataillon de garde) jusqu'au boyau Serpentin les vagues n'ont pas eu souffrir du tir de l'artillerie ennemie. A 10^h15 le Serpentin est franchi par la 1^{re} vague qui s'arrête pour prendre souffle; les nettoyeurs commencent leur besogne; ce travail est relativement facile dans le Serpentin si les abris avaient été en partie détruits par notre artillerie; il n'en fut pas de même dans le boyau Simistre où les nettoyeurs durent engager et livrer des combats à la grenade et au pistolet pour réduire les occupants. A 10^h15 le boyau Simistre était nettoyé pendant que la 1^{re} C^{ie} occupait et retournait le boyau Serpentin. Après avoir pris souffle la 1^{re} vague

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
	composée des 1^{re} et 14^e C^{ie} pousse jusqu'à son deuxième objectif (boyau Milton et Baron) qui était fortement occupé par l'ennemi et qu'elle nettoie. A 10^h20 l'objectif de la 1^{re} vague est atteint et nettoyé; son organisation commence aussitôt. Pendant ce temps la section du 1/10^e Gauthier (14^e C^{ie}) sans s'arrêter à son 2^e objectif progresse vers son objectif particulier avec beaucoup d'entrain et s'arrête sur la ligne 4677.4879, tenue de son 3^e bond. Elle part ensuite pour l'exécution du 4^e et dernier bond; mais elle se trouve arrêtée par un nid de mitrailleuses situé sur le boyau Eng. Reg. à 10^h30 au Sud de la route Ablaincourt - Fresnoie. D'un ordre bref le Lieut^e Gauthier enlève sa section et la précipite sur les mitrailleuses ennemies, tue quelques mitrailleurs et capture d'autres, aide dans cette opération par 6 à 6 grenades. Après avoir nettoyé les abris des mitrailleuses ennemies la section Gauthier se

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
	préparant à continuer sa progression lorsqu'elle se trouva prise de flanc par d'autres mitrailleuses placées sur S. d'Abblancourt, lesquelles gênaient également la progression du 308^e avec lequel nous étions en liaison. C'est à ce moment que le S/Lieutenant Gauthier et deux hommes de sa section furent mortellement blessés par le tir de ces mitrailleuses; un sergent et quelques hommes furent, en outre, blessés légèrement. Privée de son chef et d'un sergent, la section s'arrêta au place. Informé de cette situation à 11^h 30 le Capitaine Chanson G. la 14^e 6^{te} en fit part à ses officiers. Le Lieutenant Bégon revendiqua l'honneur de remplacer son camarade Gauthier. Il partit avec une demi-section de renfort rallia le reste de la section Gauthier, et fit creuser une tranchée sur son emplacement. Vers 15 heures l'îlot de mitrailleuses d'Abblancourt paraissant avoir été

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
	réduit le Lieut. Bégon porta son détachement en avant de 200 à 250 mètres, s'arrêtant à hauteur des éléments les plus avancés du 1^{er} Zouave, à droite, et le 308^e à gauche, sur une ligne partant sensiblement du point (cote 84) sur Abblancourt, au point 4974; il fit creuser une tranchée et se mit en liaison avec les éléments voisins. C'est ainsi que fut accomplie la mission spéciale confiée à cette section: établir la liaison à droite avec la 24^e D.I. N. vers la gauche, la ligne s'infléchissant, pour rejoindre le 308^e, celui-ci étant dit à ce que le Régiment était resté en arrière de son objectif final. Une patrouille de liaison fonctionna pendant la nuit suivante, reliant la section Bégon au Corps voisin. La mission du 4^e B. était terminée à 15^h 30, savoir: 1^{er}) Le Boyau Serpentin était occupé à 10^h 15 par la 15^e 6^{te}, 1 section de la 15^e D.I. N.

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
	2°) Le boyau saxon et le boyau - tranchée du Sultan étaient occupés à 10^h 20 par 2 sections de la 1^{re} C^{ie}, 2 sections de la 1^{re} C^{ie} et 1 S. Mo. 3°) La liaison était faite à 15^h 30 par une section et demi de la 1^{re} C^{ie} et 1 S. Mo. entre la 1^{re} D. I et la 1^{re} H. B. de un pour au Nord de la route Allain. comb. Persone, à très peu de distance de son dernier objectif. Le front de cette dernière fraction étant trop grand pour son effectif, en raison du vide qui existait sur sa droite une section est envoyée à la tombée de la nuit pour renforcer la ligne, ce qui porte l'effectif de liaison à 2 sections 1/2 et 1 section de mitrailleuses. Au cours de l'attaque le 4^e Bataillon avait perdu : 1^{er} tués dont le S/B¹ Gauthier ; 3^e blessés. Dans les deux bataillons Lellane et Gandon, les opérations d'aménagement du terrain conquis se poursuivent toute la journée et toute la nuit, avec le concours du génie.

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
	Au Bataillon de la Roche (base de 2^e ligne) A 10^h 15 la 1^{re} C^{ie} quitte son emplacement pour aller travailler au boyau sinistre ; à 12 heures c'est en état. A 15 heures on poursuit le din serpent au boyau Lellane par 1^{er} boyau de 1^{er} 2^e de profondeur sur 0^{er} 30 de large. Le travail est ensuite poussé jusqu'à la 1^{re} ligne. A 16 heures, la 1^{re} section occupe son emplacement du bois Kalner, elle avait en 2^e ligne la 1^{re} C^{ie} remplace la 1^{re} C^{ie} comme réserve de Régiment, dans le boyau de la Sirène ; une section transporte des grenades en 1^{re} ligne. à 16 heures une section va en renfort de la 1^{re} C^{ie} au boyau des Saxons. A 17 heures une autre section part en renfort de la 1^{re} dans le boyau serpent. La 1^{re} C^{ie} fournit une chaîne de communication du S. C. de la Brigade Fernand au S. C. du chef de Corps (boyau serpent). De 17 heures à 23 heures elle procède au nettoyage du boyau serpent. Un peloton porte sur la 1^{re} ligne pour

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
	construite une tranchée de soutien ne peut, en raison du bombardement de l'ennemi, accomplir son travail; il rentre dans le boyau des sarmets à 24 heures; les pertes de ce peloton sont de 1 tué, 4 blessés. En résumé l'attaque exécutée par le Régiment dans le secteur qui lui était assigné a été menée avec une rigueur et un entrain admirables et avec le minimum de pertes; les objectifs assignés ont été atteints. Des demandes de citations pour les Officiers et hommes de troupe qui se sont particulièrement distingués au cours de cette affaire sont adressées au Commandement.
8 Novembre	Par ordre particulier ci-joint, en date du 8 Novembre 1916 du Colonel 6^e la 12^e B^e le Chef de Corps est informé que le Bataillon Cardon (6^e) sera relevé dans la nuit du 8 au 9 par le Bataillon Piet de Rostrade du 338^e qui se trouvait en réserve de Brigade au Bois Guillaume et que le Bataillon

DATES	HISTORIQUE DES FAITS
	Lochblanc (6^e) sera relevé dans la même nuit par le Bataillon de la Nochière placé en réserve de Brigade dans le boyau couvert. Cette relève s'exécute dans les conditions indiquées ci-dessus sans incident. La répartition des troupes dans le secteur occupé par le Régiment se trouve donc être la suivante: Le Bataillon Piet de Rostrade du 338^e B. I. occupe le Sud du secteur. Le B^e de la Nochière du 278^e occupe le Nord. Le Bataillon Lochblanc du 278^e est en réserve de Brigade au Bois Kalmer. Le Bataillon Cardon du 278^e est également en réserve de Brigade au Bois Guillaume. Le Lt Colonel 6^e le 278^e conserve le Commandement des troupes de 1^{re} ligne. Pertes: tués 8, 21 blessés.
9 Novembre	Situation sans changement. L'ennemi exécute de violents bombardements au moyen de projectiles de gros calibres, sur les nouvelles positions

N° 38.
Boesried

Martial Joseph

transcription

L'an mil neuf cent seize, le huit novembre à dix sept heures étant ^{à Neuville.}
à Neuville (Somme), Acte de décès de Martial Joseph.
Boesried, soldat au 378 Régiment d'Infanterie 14^e Compagnie
n° matricule 3533 au Recrutement de Lille, né le 8 mai 1882 à Neuville
en Ferrain, canton de Fourcoing N. E. (Nord). Classe 1904. Mort pour la
France près d'Abblancourt, Somme, le sept. Novembre mil neuf cent seize à
dix heures. Tué par une balle ennemie, fils de Paul Joseph, et de Marie
Pauline Hollembert. Conformément à l'article 78 du Code Civil, nous
nous sommes transportés auprès de la personne décédée et assurés de la
réalité du décès. Dressé par nous Joseph. Dupontet, sous-Lieutenant,
Officier de l'état civil sur la déclaration de Labonne Henri, sergent-major
âge de trente ans et de Glanville Charles, sergent, décoré de la Croix de Guerre,
âge de trente sept ans, tous deux au 378 Régiment d'Infanterie, témoins
qui ont signé avec nous, après lecture. Signature des témoins signés: illisible
L'Officier de l'Etat. Civil signés: illisible Pour copie conforme. L'Officier
M. d'Officier de l'état civil signés: illisible Tu par nous ^{David}
Intendant Militaire de la 6^e Division signés: illisible Tu pour legalisation
de la Signature de M. A. J. M. David, Paris, le 8 Janvier 1916. Le
Ministre de la Guerre, par délégation. Le Chef du Bureau des Archives
Administratives, signés: illisible. Mention rectificative Loi du 30 Septembre.
Le nom de la Commune où est né le défunt doit être écrit Neuville
en Ferrain et non Neuville en Ferrain, ainsi qu'il est mentionné dans
le corps de l'acte ci-contre, d'ailleurs incomplet sur les points suivants:
Le défunt domicilié en dernier lieu à Neuville en Ferrain, Nord, était
époux de Marguerite Hortense, Paris le seize mars mil neuf cent dix
sept. Le Ministre de la Guerre, par délégation. Le Chef du Bureau des
Archives Administratives, signés: illisible. Lieu d'inhumation, sur le champ
de Bataille entre Abblancourt et le Pressoir près la voie ferrée. Indiqué par une croix sur
le croquis ci-joint. L'acte de décès ci-dessus a été transcrit le dix huit mars mil
neuf cent dix neuf, à dix heures du matin, par nous Etienne Ghestem,
Maire Municipal faisant fonctions de Maire de Neuville en Ferrain.

Ville de Neuville en Ferrain

59960
PHOTOCOPIE conforme à
l'acte original à la date du



26/2/2014
Pour le Maire,
L'Agent Territorial délégué

elle Rouget

A. Ghestem